

EXERCICES

L'étude des procès littéraires favorise le travail au croisement de différentes disciplines, les questions de justice touchant aussi bien le traitement artistique d'un phénomène social, le droit, l'éducation civique, l'histoire ou la philosophie. Ces études de procès sont en outre souvent fascinantes et suscitent de la part des élèves une certaine curiosité. À partir des procès fictifs et réels auxquels nous avons fait référence, on peut :

• **Identifier les personnages présents au moment du procès**

(le prévenu, la victime, l'avocat, le procureur, le public, le président, les jurés, les gendarmes, en amont, le juge d'instruction), définir leur rôle précis, ce qui fait qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement du procès. Puis les retrouver dans un roman : par exemple en s'appuyant sur la scène de l'aveu de Romand dans *L'Adversaire*. On peut enfin réfléchir à la façon dont ils sont répartis, dont l'auteur les fait intervenir, ce qu'ils peuvent symboliser, s'ils ne sont là qu'à titre de référents de la réalité.

• **Travailler sur l'argumentation, en étudiant le plaidoyer et le réquisitoire**, en prenant appui, par exemple sur *L'Antigone* de Sophocle. Les thèses qui s'affrontent sont incarnées, donc aisément identifiables, les arguments (d'autorité, logiques, fondés sur des exemples, les attaques *ad hominem*) des deux partis apparaissent clairement. Leur efficacité peut être mesurée immédiatement. Les démarches de l'avocat et du procureur, de celui qui défend et de celui qui accuse sont omniprésentes dans la littérature et fondamentales pour appréhender un texte argumentatif puisqu'elles sont toujours présentes de manière explicite (sous la forme de la concession par exemple) ou implicite. La mise en scène d'un discours argumentatif sous la forme d'un procès solennise souvent la portée des arguments.

• **Après avoir vu et analysé des procès** (réels – les tribunaux son généralement susceptibles d'accueillir des groupes scolaires à des audiences de correctionnelle – ou sous la forme de documentaires – on peut citer par exemple *Un coupable idéal* (2002) de Jean-Xavier de Lestrade sur la justice américaine ou *10^e chambre, instants d'audience* (2005) de Raymond Depardon sur des procès en comparution immédiate), on peut inviter les élèves à **jouer une scène de procès** (par exemple d'un personnage littéraire ou à partir d'un procès littéraire impliquant un personnage ou un écrivain). C'est une manière de travailler sur un des points essentiels du procès, **l'éloquence**, en s'aidant

pour cela de tout l'appareil du procès : vêtements, disposition spatiale, gestuelle, ton. On peut donner corps à l'ensemble des protagonistes, puis régler leur ordre d'intervention. Le rôle du juge qui questionne et qui conduit les débats, le plus lié à l'improvisation puisque plaidoyer et réquisitoire peuvent être écrits au préalable, doit être mené avec particulièrement de sérieux.

• **Effectuer un travail sur l'orientation** à partir des métiers et des filières de la justice. En dehors des figures les plus connues du procès (magistrats, défenseurs), le palais de justice abrite un nombre très important de métiers (gendarmes, huissiers, greffiers, juges), à tous niveaux d'études. Il peut être intéressant de rechercher les types de formations qui conduisent à ces métiers. Pourquoi ne pas contacter à cette occasion le palais de justice ou des associations d'avocats pour recevoir la visite en classe d'un professionnel de la justice qui pourra répondre aux questions des élèves ? On peut appuyer ces recherches sur l'ouvrage de la collection « Découvertes » *Au cœur de Paris, un palais pour la justice* de Jean Favard.

• **Travailler à la manière d'un chroniqueur judiciaire**. On peut partir d'exemples pris dans les journaux contemporains qui généralement accordent régulièrement un espace à la retranscription de procès, mais aussi effectuer une revue de presse au moment d'un procès médiatique. Cette activité peut être l'occasion, tout d'abord, de s'intéresser à la fonction de cette retranscription : édifier le lecteur, le dissuader, le divertir, le surprendre, etc. On rappellera que de nombreux écrivains ont été journalistes, et ont donc pu être amenés à « couvrir » des procès. On peut alors comparer les spécificités des deux écritures (efficacité dramatique, interventions d'auteur, répartition des rôles) en comparant par exemple les articles d'Emmanuel Carrère dans *Le Nouvel Observateur* – « Cinq meurtres pour une double vie » – et son récit consacré à l'affaire Romand, pour ensuite traduire les procès littéraires sous la forme d'articles et inversement.

• **Se pencher sur l'espace du procès** : de la chambre elle-même où se déroule le procès (combien y en-a-t-il ? qu'y instruit-on ? à quoi correspondent leurs numéros ?) jusqu'aux espaces des différentes instances judiciaires (le bureau du juge d'instruction ou du juge pour enfants). On devra aussi se demander où se trouvent, dans la salle d'audience elle-même, le public, les jurés, et se poser la question de cette scénographie particulière : doit-elle impressionner, doit-elle éduquer ? Pour prolonger ce travail sur l'architecture judiciaire, on peut aussi analyser des exemples empruntés au cinéma (chez Fritz Lang, Hitchcock ou dans le *JFK* (1999) d'Oliver Stone) pour interroger les positions et mouvements de caméra au sein du tribunal.

• **Cette question de l'espace invite à réfléchir à la temporalité du procès** : qu'y fait-on et pendant combien de temps ? Quelle différence entre un procès d'assises, inscrit dans une durée longue, et les procès très rapides en comparution immédiate ? Quel est l'intérêt d'une justice rapide, celui d'une justice lente ?

Combien dure l'enquête préalable, chez le juge d'instruction ? La question de la temporalité du procès renvoie ensuite à son traitement littéraire : par quelles ellipses un auteur concentre-t-il le temps du procès ? Ne s'attarde-t-il que sur les « morceaux de bravoure » du procès que sont le plaidoyer et le réquisitoire ?

• **Enfin, proposer un travail sur les mots du procès** (loi, code, règlement, article, juge, prévenu, accusé, sentence, verdict, peine, châtiment, avocat, plaidoyer, réquisitoire, instruction, tribunal) pour rechercher leurs origines et étudier leur polysémie ou leurs relations de synonymie. Il conviendra par la suite de les repérer dans des exemples littéraires pour établir la part et le rôle de ce vocabulaire spécialisé. Les termes de la sanction sont particulièrement parlants : on pourra les étudier en relation avec l'évolution historique de leur application. Pour prolonger cette approche, on confrontera des représentations allégoriques de la justice, selon les civilisations et les époques.

